

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE d'ATTICHES
Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 19
en exercice : 19
qui ont pris part à la délibération : 17
date de convocation : 2 Février 2018
Date d'affichage

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ATTICHES**

Séance du 7 Février 2018 // 2018-1

L'an deux mil dix-huit, le sept Février, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Luc FOUTRY, Maire.

Présents : MM. Luc FOUTRY – Simon HALNA – Jérôme DEKERLE - Guillaume CORDIER – François CURY - Régis DESSEAUX – Laurent HUE – Hervé PAQUET - Sébastien ESTIVIÉ - Charles PLANCO.

Mmes Paule DEMESSINE - Suzy COLLETTE – Isabelle COUQUE - Anne FELGATE – Bernadette LESUR.

Procurations : Mme Isabelle LAMPS qui a donné pouvoir à Mme Suzy COLLETTE – Mme Lyvia VOET qui a donné pouvoir à Mme Paule DEMESSINE

Absentes : Mmes Agathe BAUER et Adeline COISNE

Secrétaire de séance : Mme Paule DEMESSINE

OBJET

Groupement de commandes pour la passation d'un marché public relatif à l'installation de la gestion technique des bâtiments.

Vu les dispositions des articles 28 et 101.3° de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 Juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu les dispositions du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu les dispositions de l'article L 1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Communauté de Communes Pévèle Carembault a proposé de constituer un groupement de commandes pour la passation d'un marché public relatif à l'installation de la gestion technique des bâtiments, c'est-à-dire de la domotique, dans les bâtiments des communes dans le cadre de la gestion énergétique des bâtiments.

Considérant que la Communauté de Communes PEVELE CAREMBAULT serait coordonnateur de ce groupement de commandes.

Et que la commission d'appel d'offres serait celle du coordonnateur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

– **D'adhérer au groupement de commandes pour la passation d'un marché public relatif à l'installation de la gestion technique des bâtiments.**

– **D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de groupement de commandes pour la gestion technique des bâtiments, et tout document afférent à ce dossier.**

– **D'autoriser le représentant du coordonnateur à signer le marché.**

Pour copie conforme,

Le Maire,
Luc FOUTRY



Votes pour : 17
Votes contre :
Abstentions :

Acte rendu
exécutoire après
dépôt en Préfecture
le :
20 FEV. 2018
et publication du :
20 FEV. 2018
ou notification du :